



onisep

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS
ET LES FORMATIONS

GUIDES

RENTÉE
2020

EN CLASSE DE 3^E PRÉPARER SON ORIENTATION

Académie de Grenoble



www.onisep.fr/lalibrairie



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

académie
Grenoble

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



HANDICAP ET SCOLARITÉ

Les élèves en situation de handicap font le choix après la 3e d'une scolarisation en voie générale ou technologique ou en voie professionnelle. Selon leur projet, ils peuvent bénéficier de l'appui d'un dispositif ULIS lycée pour toute affectation sous statut scolaire.

QUI CONTACTER ET COMMENT ?

Les processus et choix d'orientation se déroulent comme pour les autres élèves, avec l'appui du/de la professeur/e principal/e, du/de la psychologue de l'Éducation nationale et de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS). L'enseignant/e référent/e de scolarisation est l'interlocuteur/trice privilégié/e des familles, ainsi que la coordonnatrice ou le coordinateur ULIS collège pour les jeunes scolarisés en ULIS collège. Dans le cas de demandes de formations professionnelles, il convient de se rapprocher du médecin scolaire pour un avis médical sur l'orientation et l'aptitude aux travaux réglementés. Pour plus d'informations sur les dispositifs, il suffit de consulter les sites des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) sur www.ac-grenoble.fr

LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Les MDPH, créées par la loi du 11 février 2005, accueillent, informent et accompagnent les personnes en situation de handicap. C'est la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui décide les mesures permettant la compensation du handicap, et les modalités de mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS).

ANNECY 74003 Cedex
26 avenue de Chevène, CS 20 123
Tél. 04 50 33 22 50

GRENOBLE 38010 Cedex 1
15 avenue Doyen Louis Weil
Tél. 0 800 800 083 / 04 38 12 48 48

PRIVAS 07007
Pôle Astier Froment, BP 737
Tél. 0 800 07 07 00

VALENCE 26905 Cedex 9
42 C avenue des Langories, BP 145
Tél. 0 800 01 26 26 / 04 75 85 88 90

CHAMBÉRY 73000
110 rue Sainte-Rose
Tél. 0 800 0 800 73 / 04 79 75 39 60

MARIGNIER 74970
187 rue du quai
Tél. 04 50 47 63 15

THONON-LES-BAINS 74200
1 rue Casimir Capitan
Tél. 04 50 81 89 22

VILLE-LA-GRAND 74100
7 bis place du porte bonheur
Tél. 04 50 84 31 60

LES ULIS (UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE)

Dans chaque bassin de formation, un dispositif ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) lycée fonctionne en réseau. Il comprend un établissement «tête de réseau» et l'ensemble des lycées public, privé, agricole du bassin de formation. Les élèves peuvent candidater sur l'ensemble des formations proposées.

Le statut d'ULIS lycée permet de bénéficier d'une poursuite de cursus sous PPS, accompagné de l'enseignant/e référent/e et de la coordonnatrice/du coordinateur pédagogique de l'ULIS lycée. Le cursus peut s'accompagner de compensations : aménagement d'examen et par notification MDPH d'une aide humaine, de matériel pédagogique, de transport et SESSAD (Service d'Éducation et de Soins à domicile).

Le fonctionnement de l'ULIS lycée diffère de celui de l'ULIS collège. Dans une perspective d'autonomie et d'insertion sociale et professionnelle, l'élève inscrit dans une classe est accompagné par un/e coordonnateur/trice ULIS lycée itinérant sur les établissements du bassin.

ÉTABLISSEMENTS TÊTE DE RÉSEAUX

Bassin Ardèche verte

- ◆ 07 Annonay - LP J et E de Montgolfier

Bassin Ardèche méridionale

- ◆ 07 Aubenas - LPO Astier
- 07 Le Teil - LP privé Saint-André

Bassin Ardèche centre

- ◆ 26 Valence - LP Amblard
- 26 Valence - LP Montplaisir
- 07 Privas - LP privé Notre-Dame

Bassin Vallée de la Drôme

- ◆ 26 Crest - LPO François-Jean Armorin

Bassin Sud Drôme

- ◆ 26 Montélimar - Établissement régional d'enseignement adapté Portes du soleil
- ◆ 26 Pierrelatte - LPO Gustave Jaume

Bassin Drôme des collines

- ◆ 26 Romans-sur-Isère - LP Auguste Bouvet

Bassin Centre Isère

- ◆ 38 Voiron - LPO Ferdinand Buisson

Bassin Isère Rhodanienne

- ◆ 38 La Côte-Saint-André - LPO Hector Berlioz
- ◆ 38 Vienne - LPO Galilée
- 38 Vienne - LP privé Robin Saint-Vincent de Paul - site Ste Colombe

Bassin Nord Isère

- ◆ 38 Bourgoin-Jallieu - LPI Jean-Claude Aubry

Bassin Grenoblois

- ◆ 38 Claix - EREA Pierre Rabhi
- ◆ 38 Fontaine - LP Jacques Prévert
- ◆ 38 Grenoble - LPO Louise Michel

Bassin Chambéry

- ◆ 73 Aix-les-Bains - LPO Marlioz
- ◆ 73 Chambéry - LP la Cardinière
- 73 La Motte-Servolex - LT et professionnel privé La Salle Sainte-Anne - Savoisiennne

Bassin Albertville

- ◆ 73 Albertville - LP le Grand Arc
- 73 Albertville - LP privé Jeanne d'Arc

Bassin Maurienne

- ◆ 73 Saint-Jean-de-Maurienne - LPO Paul Héroult

Bassin Albanais-Annecien

- ◆ 74 Annecy - LP les Carillons
- ◆ 74 Annecy - LP Germain Sommeiller
- 74 Annecy - LP privé ECA

Bassin Genevois-Haut-Savoisard

- ◆ 74 Annemasse - LPO Jean Monnet

Bassin Chablais

- ◆ 74 Thonon-les-Bains - LP du Chablais

Bassin Pays du Mont Blanc

- ◆ 74 Cluses - LPO Charles Poncet
- ◆ 74 Bonneville - LP hôtelier François Bise

